

Les travaux sur les routes de Gosné

Divers travaux vont s'opérer successivement sur les voies communales et départementales de Gosné.

Ces travaux ne seront pas sans perturber votre quotidien car la circulation sera difficile ou interdite en fonction de l'avancement des chantiers.

Les transports scolaires resteront desservis aux arrêts habituels.

Aussi, nous vous remercions d'avance de votre indulgence et de votre patience.

Du 22 avril 2025 jusqu'au 11 juin 2025

Sur voie communale – hors agglomération

Lieu-dits concernés : Bas-Grimault, Grimault, la Vallée, la Bouaderie

Travaux de renouvellement et de réhabilitation de la conduite réseau AEP effectués par l'entreprise AMEVIA TP

Circulation interdite et mise en place d'une déviation (au fur et à mesure de l'évolution du chantier - Accès aux riverains et secours maintenu pendant le temps des travaux.

Du 22 avril 2025 jusqu'au 11 juillet 2025

Sur voie départementale RD 26 - hors agglomération

Lieu-dit concerné : de la Hubertais jusqu'à Grimault

Travaux de renouvellement et de réhabilitation de la conduite réseau AEP effectués par l'entreprise AMEVIA TP

Circulation interdite et mise en place d'une déviation par l'agence routière départementale - Accès aux riverains et secours maintenu pendant le temps des travaux.

Du 22 avril 2025 jusqu'au 7 mai 2025

Sur voie départementale RD 26 - en agglomération

Lieu-dit concerné : Le Rocher de Forgette

Travaux Enedis – Le Rocher de Forgette

Effectués par l'entreprise SMTP

Circulation interdite et mise en place d'une déviation par l'agence routière départementale - Accès aux riverains et secours maintenu pendant le temps des travaux.

Du 24 avril 2025 jusqu'au 13 juin 2025

Sur voie communale – hors agglomération

lieu-dits concernés : La Rimbaudais, La Rivière, Les Mouettes, Landeronde

Travaux de renouvellement et de réhabilitation de la conduite réseau AEP effectués par l'entreprise SARC Ouest

Circulation interdite et mise en place d'une déviation (au fur et à mesure de l'évolution du chantier - Accès aux riverains et secours maintenu pendant le temps des travaux.

À partir du 15 juin 2025

Sur voie communale – hors agglomération

lieu-dits concernés : La Rivière, Les Mouettes, Landeronde, Bas-Grimault, Grimault, la Vallée, la Bouaderie

Travaux de réfection de voirie en enrobé effectués par l'entreprise EIFFAGE

Circulation interdite et mise en place d'une déviation (au fur et à mesure de l'évolution du chantier - Accès aux riverains et secours maintenu pendant le temps des travaux.